

Commune de Puissalicon

Délibération n°2022-32

Convention cadre d'adhésion à la mission « Assistance au recrutement » du CDG 34

Convocation du 05/08/2022

Séance du 09/08/2022

L'an deux mille vingt-deux, le neuf août à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni dans la salle de la médiathèque, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel FARENC, Maire.

Présents : FARENC Michel – FERRE Gérard – LORENTE Marie – BLANCOU Hubert – MATHIEU Marjorie – GAU Rose-Marie – KUTTEN Michel – HERNANDEZ Monique – MISSANA Virginie – VIGOUROUS Jean-Marie – PAGES Cyril – PALOMARES Cathy

Absents excusés : TOUZET Christophe (pouvoir à BLANCOU) – CRITG Stéphane – DARDAILLON Marine

Secrétaire de séance : BLANCOU Hubert

Considérant d'une part, que le recrutement des agents publics, qu'ils soient fonctionnaires ou contractuels est de plus en plus technique. Et d'autre part, que l'expérience et la compétence du CDG 34, dans les ressources humaines, serait utile à la collectivité et ce en vue des futurs recrutements.

Le Maire informe l'assemblée que le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault, au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires et en vertu de l'article L452-38 du code général de la fonction publique, a développé au service des collectivités du département des prestations facultatives notamment, l'assistance au recrutement dont la mission peut être proposée en 4 phases :

- Phase 1 : Définition du besoin
- Phase 2 : Sélection des candidatures
- Phase 3 : entretien de recrutement
- Phase 4 : clôture du recrutement

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, à ce service de prestation en utilisant le formulaire de demande « de conseil et assistance au recrutement ».

Cette convention reprend les conditions générales de mise en œuvre de la prestation assistance au recrutement et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux tarifs fixés annuellement par le Conseil d'administration du CDG34.

Le Maire propose à l'assemblée de signer la convention-cadre proposée par le CDG34.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur Le Maire, à signer la convention cadre d'adhésion à la mission « Assistance au recrutement » du CDG 34.

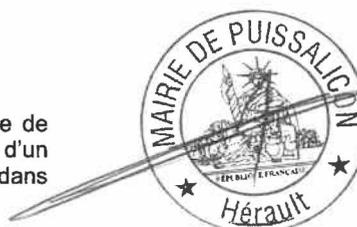
Adopté à l'unanimité

Ainsi délibéré, Pour copie conforme

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmis au représentant de l'état le 10/08/2022

Mise en ligne sur le site internet de la Commune le 10/08/2022



Michel FARENC
Maire

Envoyé en préfecture le 10/08/2022

Reçu en préfecture le 10/08/2022

Affiché le

ID : 034-213402241-20220809-DCM_2022_32-DE